

RÈGLEMENTS DU CONCOURS ROULONS ÉLECTRIQUE 2021

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce concours, aucun achat n'est requis.

Pour être éligible au *Concours Roulons électrique*, vous devez vous inscrire sur le formulaire d'inscription au concours ou encore sur le formulaire d'inscription à un événement d'essai routier disponibles sur le site www.roulonselectrique.ca

En soumettant votre participation, vous reconnaissez avoir lu les présents règlements officiels du Concours et acceptez de vous y conformer.

Limite d'une participation par personne et par adresse courriel pendant la durée du concours, peu importe le nombre d'adresses courriels détenues par le participant.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le concours est réservé aux résidents canadiens ayant leur résidence dans la province de Québec, âgés de 25 ans et plus en date du début du concours.

Le concours reste ouvert au public du 15 mai au 31 décembre 2021.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué après la clôture du concours parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours.

Un participant désigné par le sort se verra remporter le concours et recevra une Chevrolet Bolt EV 2022 pour une location de 12 mois, gracieuseté de Lussier Chevrolet, ainsi qu'une borne résidentielle FLO incluant son installation et une carte du Circuit électrique pour se recharger sur le réseau public, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement.

Le tirage sera effectué par un employé d'Équiterre et aura lieu le 5 janvier 2022, à 13 h 00, dans les bureaux d'Équiterre à Montréal et situés au 50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340. Le nom du gagnant et sa photo pourront être dévoilés dans les publications d'Équiterre ou lors d'événements d'Équiterre. Le gagnant sera avisé par courriel au courant de la semaine du tirage et sera informé de la façon dont il pourra prendre possession de ses prix.

Si le gagnant désigné n'a pas donné de réponse à Équiterre dans les 10 jours suivant ce courriel, Équiterre se réserve le droit de remettre le prix en jeu parmi les participants du concours et tirer à nouveau.

4.1 DESCRIPTION DU PRIX

Le gagnant se verra remettre les prix suivants:

- Une année complète de location d'une Chevrolet Bolt EV 2022 offert par **Lussier Chevrolet** d'une valeur de **12 000 \$**.
- Une borne de recharge résidentielle pour véhicules électriques, FLO Maison, de la compagnie **FLO** incluant son installation d'une valeur maximale de **2 750 \$**.
- **250 \$** de crédit du réseau de recharge publique du Circuit Électrique.

Pour être éligible au concours *Roulons électrique*, le gagnant doit détenir un permis de conduire de classe 5 minimum, valide pour la durée de location, soit un an à compter de la signature du contrat de location. Si le gagnant n'a pas de permis de conduire, il sera considéré comme avoir renoncé au prix et un autre tirage au sort sera effectué.

La valeur totale approximative de ces prix est de: 15 000 \$

4.2 RÉCUPÉRATION DES PRIX

Une fois le gagnant sélectionné, il se devra de fournir ses informations à nos partenaires:

- **Lussier Chevrolet** (véhicule électrique BOLT)
Pour ce qui est de la location du véhicule électrique Chevrolet Bolt EV 2022, le gagnant pourra se le faire livrer, sans frais, directement à son domicile s'il ne réside pas dans la ville de Montréal et ses alentours. Équiterre se chargera de régler les frais de livraisons, si existants. Pour ceux habitant la ville de Montréal et ses alentours, il devra se présenter chez le concessionnaire Lussier Chevrolet Buick GMC Corvette Ltée situé au [3000 Rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe, QC J2S 2V8](https://www.lussierchevrolet.com/fr) (<https://www.lussierchevrolet.com/fr>)

Le gagnant devra signer un contrat de prêt avec Lussier Chevrolet visant à assurer la bonne utilisation de son véhicule sur la période donnée. Il y recevra également les informations de la part du représentant de Lussier Chevrolet pour le fonctionnement et l'utilisation du véhicule. Entre autres, le gagnant devra disposer d'une assurance automobile qui couvre les "deux côtés, soit autant les dommages que vous pourriez causer à autrui que les dommages faits au véhicule prêté et comprenant l'avenant 27 (assurance qui couvre les dommages d'un véhicule qui est prêté ou loué) de façon à pouvoir récupérer et utiliser le véhicule pendant la période négociée. Enfin, Lussier Chevrolet s'engage à couvrir les frais d'entretien du véhicule pendant la période négociée mais les frais de réparation, s'il y a, seront aux frais du gagnant (couvert par son assurance).

Veillez noter que le véhicule prêté au gagnant par Lussier Chevrolet se devra d'être échangé pour une autre Chevrolet BOLT équivalente avant d'atteindre 8 000 kilomètres au compteur. Lussier Chevrolet se réserve aussi le droit de récupérer le véhicule pour l'échanger pour un modèle similaire avant l'atteinte du 8000 kilomètres au compteur. Si c'est le cas, Lussier Chevrolet s'engage à régler les frais de transports de la nouvelle BOLT.

Le gagnant, lui, se devra de s'assurer de ne pas dépasser le kilométrage mentionné ci-haut et cela sous peine de devoir payer 13 000\$ (soit le rabais que l'on peut obtenir sur un véhicule électrique neuf qui a moins de 8 000 kilomètres au compteur). Une fois proche des 8 000 kilomètres au compteur, le

gagnant se devra de rentrer en contact avec Lussier Chevrolet et ce dernier s'engage à échanger en magasin ou à faire livrer au gagnant une nouvelle Chevrolet Bolt EV 2022, si la distance le justifie.

Enfin, sur l'année complète de location, le gagnant s'engage à ne pas dépasser un total de 20 000 kilomètres avec l'ensemble des véhicules prêtés.

- **FLO (borne de recharge résidentielle)**

Pour obtenir la borne de recharge à domicile, le gagnant devra fournir son adresse postale à la compagnie FLO pour qu'elle lui envoie directement, sans frais. Les frais d'installation seront couverts par Équiterre et ce, jusqu'à l'occurrence de 1 500 \$. L'installateur doit être un électricien certifié et celui-ci fera parvenir sa facture directement à Équiterre à l'adresse courriel suivante: infos@roulonselectrique.ca. Il est possible que l'installation d'une borne ne soit pas possible pour diverses raisons techniques ou encore de bonne entente avec d'autres locataires ou groupes de propriétaires ou encore que les frais dépassent 1 500 \$. Dans ce contexte, Équiterre ne remettra pas en argent la valeur de l'installation ou n'assumera pas le dépassement de coût.

- **Circuit électrique (crédit de recharge)**

Le participant pourra s'ouvrir un compte ici <https://lecircuitelectrique.com/inscription> pour commander sa carte du réseau de recharge du Circuit électrique qu'il recevra par la poste. Une fois sa carte reçue, il devra créditer son compte pour se faire rembourser par Équiterre sous présentation de la facture.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Les prix devront être acceptés comme tel et ne pourront être ni échangés ni remboursés. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée.

5.2. En cas d'impossibilité de fournir un des prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les organisateurs du concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.

5.3. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

5.4. Équiterre (à travers un de ses représentants) pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

5.5. Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter :

- La perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée;
- Les appels frauduleux;
- L'incapacité de toute personne de participer au concours pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des

serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des participations perdues, livrées en retard, incomplètes, illisibles ou mal acheminées; des bogues, des pannes de services, des échecs ou pertes de transmission d'origine matérielle ou logicielle, des retards de transmission ou les compromissions des données transmises; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent;

- des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au concours;
- la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix lors de la livraison;
- la perte, les dommages, les défauts ou l'incapacité d'utiliser le prix une fois qu'il a été décerné au gagnant pour quelque raison que ce soit.

5.6. Vous acceptez que dans votre utilisation des médias sociaux ou d'autres plateformes pour ce concours – y compris, sans s'y limiter, dans les zones de clavardage et à l'inscription et dans l'utilisation de comptes de médias sociaux, de noms d'utilisateurs ou de noms de groupes – de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée. Enfin, une photo de vous avec le véhicule vous sera demandée et utilisée pour des publications sur les réseaux sociaux d'Équiterre et/ou de ses partenaires.

5.7. S'il est déterminé par Équiterre que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect du concours, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant à son règlement, en tentant de participer au concours plus que le nombre maximum de fois permis, en agissant de manière à nuire au déroulement normal du concours, ces personnes seront disqualifiées. Toute personne qui participe ou tente de participer au concours en utilisant des méthodes de duplication robotisées, automatiques, macro, ou programmées, de tiers ou toute autre méthode semblable, se verra annuler ces tentatives et cette personne sera disqualifiée à la seule et entière discrétion d'Équiterre.

5.8. Équiterre se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le concours à sa seule discrétion, pour quelque raison que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages et/ou de nuire au déroulement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, Équiterre se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts y compris des poursuites criminelles.

5.9. Les renseignements personnels demandés lors de l'inscription à l'essai sont recueillis par Équiterre et utilisés par Équiterre seulement pour rejoindre le gagnant aux fins du concours.

5.10. En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide.

5.11. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Équiterre. De plus, la personne gagnante dégage Équiterre de toute responsabilité quant aux dommages qu'elles pourraient subir à la suite de la prise de possession de leurs prix et renonce à tout recours ou toute poursuite judiciaire contre Équiterre.

5.12. La participation au concours, de même que le consentement des participants à participer et à se conformer aux règlements du Concours Roulons électrique, sont régis par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En soumettant leur formulaire de participation, les participants acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec.

Si vous avez d'autres questions ou besoins spéciaux, veuillez-vous adresser au coordonnateur du *Concours Roulons Électrique 2021*:

Simon Jouhet

Conseiller aux projets éducatifs - Transport | Équiterre

514 522-2000, poste 3250 | sjouhet@equiterre.org

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 340, Montréal (Qc) H2X 3V4



RUNNING ELECTRIC CONTEST RULES

1. RULES FOR PARTICIPATION

No purchase is required in order to enter the Contest.

To be eligible to enter the *Running Electric Contest*, you must sign up at www.roulonselectrique.ca using the Contest registration form or during a test drive event organized as part of the Running Electric campaign when confirming your reservation on site.

By entering the Contest, you acknowledge that you have read the official Contest Rules and will comply with them.

There is a limit of one entry per person and per e-mail address for the duration of the Contest regardless of the number of email addresses held by the contestant. A contestant can do several test drives during the Contest period, however, only one entry per individual will be retained.

2. ELIGIBILITY

The Contest is open exclusively to Canadian residents residing in the Province of Québec who are 25 years of age or over on the Contest start date.

The Contest is open to the public from May 15th to December 31st, 2021.

3. PROCEDURE FOR AWARDING PRIZES

After the Contest closes, a random draw will be held among all eligible entries received during the Contest period.

The contestant randomly drawn will win the Contest and receive a 2022 Chevrolet Bolt EV, for a rental of 12 months, courtesy of Lussier Chevrolet as well as a FLO Home charging station including installation, subject to fulfillment of all of the conditions described in these Rules.

The draw will be held by an Équiterre employee on January 5th, 2022, at 1:00 p.m., at the offices of Équiterre in Montréal, located at 50 Ste-Catherine Street West, Suite 340. The winner's name and photo may be published in one of Équiterre's publications or during an Équiterre event. The winner will be informed by email on the week of the draw as to how to pick up the prizes.

If the designated winner does not reply to Équiterre within 10 days of receiving this email, Équiterre reserves the right to award the prize in question in another draw among the contestants.

4.1 DESCRIPTION OF PRIZES

The winner will receive:

- A one-year rental of a 2022 Chevrolet Bolt EV vehicle offered by **Lussier Chevrolet** for a value of **12 000\$**. The vehicle in question will be identified with the colors of Leviko Hyundai and his collaborators. The vehicle must remain identified for the first 3 months of use.
- A FLO Home charging station for electric vehicles, from the company **FLO**, including installation, up to a maximum value of \$2,750.
- A \$250 credit with the Electric Circuit public charging network.

The winner of the *Rolling Electric Contest* must hold a minimum Class 5 driver's licence, valid for the duration of the rental, that is, for one year as of the signing of the rental agreement. If the winner does not have a driver's licence, he or she will be deemed to have renounced the prize and another random draw will be held.

The approximate total value of these prizes is: 15 000\$

4.2 PRIZE PICK-UP

Once the winner has been chosen, he or she must provide certain information to our partners:

· **Lussier Chevrolet (Bolt electric vehicle)**

- With respect to the rental of the 2022 Chevrolet Bolt EV, the vehicle can be delivered directly to the winner's home, free of charge, if he or she does not live in Montreal City or the surrounding area. For those living in the city of Montreal and its surroundings, he or she will have to go to the Lussier Chevrolet Buick GMC Corvette Ltée dealership located at [3000 Rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe, QC J2S 2V8](https://www.lussierchevrolet.com/fr) (<https://www.lussierchevrolet.com/fr>)
- The winner must sign a rental agreement that stipulates the proper use of the vehicle for the period in question. The winner will also receive information from the representative on how to operate and use the vehicle. Among other things, the winner needs to have an auto insurance that covers both sides, as much damage you could cause to others as damage to the vehicle loaned and including rider 27 (insurance that covers damages to a vehicle that is loaned or leased) so that the vehicle can be recovered and used during the negotiated period. Finally, Leviko

agrees to cover the costs of maintaining the vehicle in proper conditions during the period negotiated but the repair costs, if any, will be at the expense of the winner. (covered by his insurance)

- Please note that the vehicle loaned to the winner by Lussier Chevrolet must be exchanged for another equivalent Chevrolet BOLT before reaching 8,000 kilometers on the odometer. Lussier Chevrolet also reserves the right to collect the vehicle to exchange it for a similar model before the 8,000 kilometers mileage is reached.
- The winner will have to make sure not to exceed the mileage mentioned above and this under penalty of having to pay \$ 13,000 (the discount that can be obtained on a new electric vehicle that has less than 8 000 kilometers on the odometer). Once close to 8,000 kilometers on the odometer, the winner must get in touch with Lussier Chevrolet and the latter undertakes to exchange in store or have the winner deliver a new electric Chevrolet BOLT of the same year, if the distance justifies it. The delivery and recovery costs are, in these cases, assumed by Équiterre and this up to the occurrence of 4 exchange opportunities for the duration of the one-year contract.
- Finally, over the full rental year, the winner agrees not to exceed a total of 20,000 kilometers with all of the vehicles loaned.

· **FLO (home charging station)**

- To obtain the home charging station, the winner must provide the FLO company with his or her postal address and the station will be sent directly, free of charge. The cost of installation will be paid by Équiterre, up to a maximum of \$1,500. The installer must be a certified electrician, who will be required to send the invoice for the work directly to Équiterre's e-mail address: infos@roulonselectrique.ca. In the event that installation of the charging station is not possible for various technical reasons, or that an agreement cannot be reached with the other tenants or group of owners, or that the costs exceed \$1,500, Équiterre will not provide in cash the value of the installation or will not assume any costs exceeding \$1,500.

· **Electric Circuit (charging credit)**

- The winner can open an account at <https://lecircuitelectrique.com/signup> to order a charging network card from Electric Circuit (the winner must pay a \$10 fee), which will be sent in the mail. Once the card has been received, the winner must send the account number to Équiterre (to this address: infos@roulonselectrique.ca) so that a \$250 charging credit can be added to it.

5. GENERAL CONDITIONS

5.1. The prizes must be accepted as is and cannot be exchanged or redeemed for cash. No substitution of prizes is permitted. Any unused portion of a prize awarded, for whatever reason, will be forfeited.

5.2. If it is not possible to provide one of the prizes exactly as described in these Rules, the Contest organizers reserve the right to substitute a prize or prize component with another of approximately comparable value, at their sole discretion.

5.3. Any false statement by a contestant will automatically entail his or her disqualification from the Contest.

5.4. Équiterre (through one of its representatives), could, at its sole discretion, require proof of identity or age of a contestant. Refusal to provide the proof requested will automatically lead to the contestant's disqualification.

5.5. The Contest organizers assume no liability for any loss, damage or bodily injury of any form, including but not limited to:

- The loss, theft or damage to software or computer or telephone data, including any breach of privacy;
- Fraudulent calls;
- Inability of any person to participate in the Contest for any reason including mistaken addresses on mail or e-mail, technical, computer or telephone malfunctions or other problems with computer online systems, services, access providers, computer equipment, or software; entry forms that are lost, delivered late, incomplete, illegible or misdirected; bugs, service outages, transmission failures or losses due to equipment or software, late transmissions or compromises of data transmitted; congestion on the Internet or at any website, or any combination of the foregoing;
- Damage to any person's computer, including as a result of playing or downloading any material relating to the Contest;
- Loss, damage or misdirection of prizes during delivery;
- Loss, damage, defects or inability to use the prize once awarded to the winner for any reason whatsoever.

5.6. You agree that in your use of social media or other platforms for this Contest, including, but not limited to, chat areas and the registration and use of social media accounts, user names or group names, you will not use obscene, libellous or slanderous language, or language that infringes upon a third party's trademark, trade name or other intellectual property right or right to privacy.

5.7. If it is determined by Équiterre that a contestant tampers with or abuses any aspect of this Contest, including but not limited to acting in violation of these Rules, attempting to participate in the Contest more than the maximum number of times allowed, to be acting with the intent to disrupt the normal operation of this Contest, this contestant will be disqualified. Any contestant using robotic, automatic, macro, programmed, third party or like methods to

enter or try to enter the Contest will void any attempted entries effected by such methods and this person will be disqualified at Équiterre's sole and absolute discretion.

5.8. Équiterre reserves the right to cancel or suspend this Contest in its sole discretion for any reason including but not limited to corruption of the security or proper administration of the Contest as a result of a bug, virus, tampering or other cause. Any attempt to deliberately damage any website or to undermine the legitimate operation of this Contest is a violation of criminal and civil laws. Should such an attempt be made, Équiterre reserves the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law, including criminal prosecution.

5.9. Personal information requested at the time of registration for the test drive are collected by Équiterre and used by Équiterre to contact the winner for the purposes of the Contest. Only participants who give their consent to receive communications from CAA-Quebec, Équiterre, the MIAS and certain car manufacturers will be able to receive these communications.

5.10. If the identity of a contestant is disputed, the authorized holder of the e-mail address submitted at the time of entry will be deemed to be the contestant. The individual assigned to the e-mail address for the domain associated with the submitted e-mail address is considered the authorized account holder. A randomly drawn contestant may be required to provide proof that he or she is the authorized account holder of the e-mail address associated with the selected entry. All entries must be submitted from a valid e-mail account.

5.11. By entering the Contest, contestants agree to abide by the Contest Rules and the decisions of Équiterre. In addition, the winner releases Équiterre from any liability for damages they may suffer as a result of taking possession of their prizes and waives any recourse or legal action against Équiterre.

5.12. Entry into the Contest and the contestants' agreement to enter and abide by the Rules of the *Running Electric Contest* are governed by the laws of the Province of Québec and federal laws of Canada applicable therein. By submitting their entry form, contestants agree to acknowledge the exclusive jurisdiction of the courts of Quebec.

If you have any other questions or special needs, please contact the coordinator of the 2021 *Running Electric Contest*:

Simon Jouhet

Educational Projects Advisor – Transportation | Équiterre

514-522-2000, ext. 3250 | 1-877-272-6656, ext. 3250 | sjouhet@equiterre.org

50 Ste-Catherine Street West, Suite 340, Montreal (Qc) H2X 3V4